CRITIQUE

La mondialisation du droit ne fait que commencer

Loin d'être une spécificité américaine, l'extraterritorialité du droit est une tendance croissante, irriguée par la mondialisation.

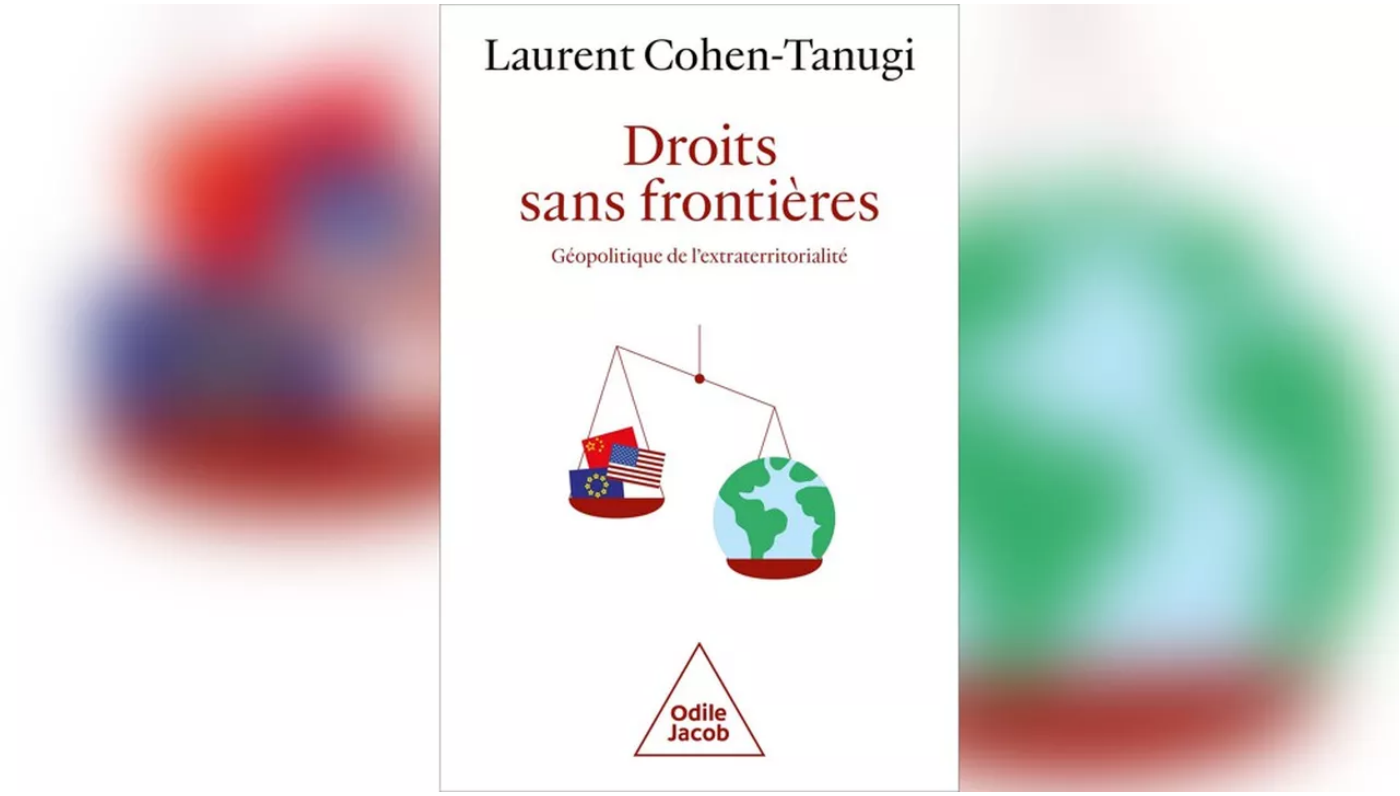

(Editions Odile Jacob)

Par **Daniel Fortin**
Publié le 11 avr. 2023 à 10:00 | Mis à jour le 11 avr. 2023 à 11:05

Le propos. Le sujet a fait une irruption spectaculaire dans le débat, en 2015, avec la condamnation de BNP Paribas à près de 9 milliards d'euros de dollars d'amende par un tribunal de New York pour avoir contourné les blocus décrétés unilatéralement par les Etats-Unis à l'encontre de pays comme le Soudan, l'Iran ou Cuba. Depuis lors, la France n'a de cesse de s'indigner devant l'hégémonie croissante de l'Oncle Sam, coupable à ses yeux de vouloir dire le droit, y compris en dehors de ses frontières. Loin d'abonder dans ce sens, Laurent Cohen-Tanugi démontre dans ce petit livre à quel point cette tendance à l'extraterritorialité du droit

n'est nullement l'apanage des seuls Américains, mais au contraire une tendance naturelle à laquelle l'Europe elle-même succombe volontiers.

L'intérêt. L'auteur, avocat international et membre des barreaux de Paris et de New York, souligne dans ce livre un paradoxe intéressant. C'est précisément à l'heure où les frontières se referment sous l'effet des crises à répétition, qu'elles soient géopolitiques, économiques ou sanitaires, que le droit, lui, franchit les barrières souveraines pour connaître son moment de mondialisation. La raison ? Quoi que l'on fasse, la globalisation des échanges et leur numérisation rythment désormais le développement du monde et s'affranchissent de plus en plus des barrières territoriales. Il est donc de plus en plus nécessaire que le droit s'adapte à cette expansion afin d'harmoniser autant que possible les règles, que ce soit en matière d'environnement, de protection de données personnelles ou tout simplement de droits humains.

Droits sans frontières

Laurent-Cohen Tanugi. Editions Odile Jacob, 170 pages 21,90 euros.

Daniel Fortin